

Deux peuples, une nation?

« Collectivité spéciale de la République », la Nouvelle-Calédonie est engagée sur la voie de la décolonisation. Autonomie de gestion ou indépendance? Le débat politique se poursuit, sur fond d'inégalités sociales et de fossé culturel persistant.

Jean-Paul Caillard, citoyen calédonien

La Nouvelle-Calédonie relève du Titre XIII de la Constitution, « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie », créé spécialement pour elle. A sa lecture (articles 76 et 77), le pays semble bien engagé sur le chemin de l'émancipation, mais laquelle? A ce jour, il est difficile de le dire exactement, mais on peut faire le point d'un processus qui se veut celui d'une décolonisation exemplaire. Pour les uns, l'évolution doit aller jusqu'à son terme logique: l'indépendance. Pour les autres, il doit s'arrêter à l'autonomie complète de gestion. A partir de 2014, un référendum sera possible à l'initiative des trois cinquièmes du Congrès du Territoire. S'il n'a pas eu lieu avant, il deviendra obligatoire en 2019. Si le « oui » l'emporte, la Nouvelle-Calédonie accèdera à la pleine souveraineté⁽¹⁾. Si le « non » s'impose, un nouveau statut devra être mis en place.

Depuis 1988, la période transitoire des « Accords » (de Matignon et de Nouméa) a été très cadrée par l'Etat, de gauche comme de droite. Une « main de fer dans un gant de velours » a permis d'éviter la violence au moins deux fois: à propos du corps électoral en 2006, épisode réglé par la loi constitutionnelle du 23 février 2007, puis à propos de la levée du drapeau kanak à côté du drapeau tricolore en 2010, entraînant une agitation calmée par une loi organique spéciale⁽²⁾. Si le premier conflit a logiquement été celui

d'un affrontement entre indépendantistes et anti-indépendantistes, le second a vu les uns et les autres se diviser. A la veille de recevoir le chef de l'Etat (fin d'août 2011), le pays est représenté par une majorité regroupant des partisans de l'indépendance (UC, PT)* et des adversaires déclarés (RUMP, AE), tandis qu'une vigoureuse opposition fait se retrouver côte à côte d'autres indépendantistes (UNI-Palika) et d'autres anti-indépendantistes (CE)! Situation paradoxale vue des antipodes, en France, mais pas à Nouméa, où la classe politique représente fidèlement une population profondément troublée et divisée.

Aujourd'hui, en 2011, l'Etat français se retrouve principal moteur de l'évolution⁽³⁾. Un colloque sur la décolonisation⁽⁴⁾, ouvert au public, s'est tenu récemment à son initiative avec des universitaires venus de tous les pays. De plus, l'Etat active énergiquement les transferts de compétence et fournit tous les experts nécessaires, avant et après⁽⁵⁾.

On voit bien que, complète ou non, l'émancipation sera celle décidée par l'Etat français. Ce qui explique les drôles d'alliances actuelles. Chez les autonomistes comme chez les indépendantistes, certains n'admettent pas. Pour tous, ce débat passionnel dépasse celui des conflits sociaux qu'ils connaissent bien mais qu'ils ne règlent pas: les inégalités sociales et le fossé culturel.

Le pays s'enrichit mais l'écart se creuse entre les pauvres (Smic plus bas qu'en France) et les très riches (avec des revenus tels qu'ils ne peuvent tout dépenser ou investir sur place). La solution passe par une réforme évidente de la fiscalité mais le Congrès est solidement verrouillé à ce sujet. La grande distribution maintient des prix élevés, sans être gênée par l'industrie locale qui fait de même en invoquant l'étroitesse du marché.

Les inégalités sociales

Avec des salades à 8 euros le kilo, on comprend l'intérêt d'avoir son jardin dans un « squat ». Douze mille personnes vivent en « habitat spontané » autour de Nouméa. La province Sud a décidé récemment de les aider à y vivre au lieu de prétendre tous les reloger, ce que les intéressés demandent rarement étant donné leur impécuniosité et leur adaptation à ce mode de vie, dont l'inconvénient est surtout de pénaliser les enfants quant à leur hygiène et à leurs résultats scolaires. Quinze mille ouvriers et employés, toutes ethnies et opinions politiques confondues, ont défilé en mai 2011 contre la vie chère, mais sans traduction politique, car si leurs élus jugent le sujet « préoccupant », ils n'en font pas une priorité.

Ce n'est donc pas la fracture sociale qui structure la partition politique de la « collectivité spéciale de la République », mais bien sa place dans ou hors ladite

(*) Voir la signification des sigles page 34.

(1) Accord de Nouméa du 5 mai 1998 et loi organique du 19 mars 1999, derniers paragraphes.

(2) Loi organique contre l'instabilité politique en Nouvelle-Calédonie. publiée le 25 juillet 2011 au JORF.

(3) Rapport Cointat et Frimat du Sénat du 8 juin 2011: www.senat.fr/rap/110-593/110-5931.pdf.

(4) Destins des collectivités politiques d'Océanie, Nouméa, 7 au 10 mars 2011: www.2011-annee-des-outre-mer.gouv.fr.

(5) Conclusions du Comité des signataires réuni à Paris le 8 juillet 2011: www.outre-mer.gouv.fr.

DOSSIER

Du côté des DOM-COM

République et, au fond, le fossé culturel entre Kanak et descendants de colons.

Au Congrès du pays, le clivage ethnique est net: 22 indépendantistes sur 23 sont kanak, et 23 anti-indépendantistes sur 31 sont européens. A noter que 21 élus kanak sur 26 sont favorables à l'indépendance et que 100% des élus européens y sont opposés. 42% des élus sont indépendantistes alors que les Kanak forment 40% de la population. Pourtant, des Européens votent pour l'indépendance et des Kanak contre (15 à 20% selon les avis). Ils s'équilibrent donc.

Le fossé culturel

Malgré un métissage physique important (60% des citoyens du pays), il n'existe pas de « culture métisse ». Des mots et des comportements sont typiquement locaux, mais l'imaginaire reste attaché à l'appartenance d'origine, les métis adoptant l'une ou l'autre culture, rarement les deux. Le racisme fait partie du « non-dit ». Il émerge dans le fréquent refus de jeunes kanak à l'entrée des boîtes de nuit. Dans le secteur privé de l'emploi et du logement, il est camouflé mais réel. Dans

*Progressivement,
avec leur passion
mais aussi
leur travail,
Kanak
et Calédoniens,
qu'ils le veulent
ou non,
vont former
une même
communauté
de destin.*

le secteur public, il est plus rare. Quant à la physionomie de la rue, elle est généralement multi-ethnique.

De plus en plus, la délinquance explose: vandalisme, vols et violences, parfois mortelles, sont presque toujours le fait de jeunes kanak qui remplissent 80% d'une prison surchargée à 250%. Les trois quarts étaient sous délégation d'autorité parentale, ce qui traduit les difficultés d'une partie de la population kanak urbanisée. L'opinion excédée demande davantage de répression alors que les effectifs de police sont déjà importants. Un sentiment d'insécurité dresse l'habitant-citoyen contre le Kanak « sauvage sans civilisation », éternel responsable de son inadaptation. D'où une difficulté à s'identifier pour les jeunes, et leurs réactions inappropriées alimentent le rejet. Un cercle vicieux typique.

Deux peuples...

Le peuple kanak (40% de la population), premier, sédentaire et colonisé, est bien individualisé.

Le peuple dit « calédonien » l'est moins. Il a une origine à la fois diverse (France: 40%, Océanie: 12%, Asie ou d'ailleurs: 7%) et commune: le chemin colonial. Son unité culturelle ressort de son esprit nomade, voire « pionnier », en voie inégale de sédentarisation. Son unité politique est basée sur une commune crainte de l'avenir en cas de relâchement des liens avec la France. La méfiance du Kanak diminue, mais elle est entretenue par ceux qui y ont intérêt et qui ne sont pas forcément les plus riches. La plupart des Calédoniens ne pensent pas qu'il existe une culture kanak digne de ce nom. Ils visitent peu le centre culturel Tjibaou, tant vanté par les touristes et les « zoreilles ». Ils vont rarement dans les îles ou sur la côte Est (kanak). Sur la côte Ouest, caldoche, oui.

Pour eux, c'est au Kanak d'évoluer: cette idée assimilationniste était la politique de la France



© DR

jusqu'aux « événements » de 1984-88, que les moins de 30 ans n'ont pas connu. Kanak ou Calédoniens, certains ne comprennent pas la démarche de coexistence décidée par la génération précédente⁽⁶⁾. Pourtant, comme le dit Elie Wiesel, « ceux qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à ce qu'elle recommence ». D'où la délinquance des jeunes kanak, qui échappent aux autorités coutumières. D'où l'attitude des jeunes calédoniens, rejoints par quelques aînés. Ils disent que la France les « trahit ». Rien moins. Un syndrome « afrikaner » ou « pied-noir » à l'échelon local. Ils ne veulent pas d'un drapeau kanak et tout juste d'un drapeau français. En 2010, ils en ont cousu un nouveau et ont décidé d'en découper pour lui! D'où la dernière crise, provisoirement calmée par la loi du 25 juillet dernier. Ces Calédoniens-là considè-

Nombre d'élus au Congrès

Partis anti-indépendantistes	31
Calédonie Ensemble (CE)	10
Union pour un Destin Calédonien (UDC)	2
Rassemblement Pour la Calédonie (RPC)	1
Le Mouvement pour la Diversité (MD)	2
Avenir Ensemble (AE)	3
Rassemblement-UMP (RUMP)	13
Partis indépendantistes	23
Union Calédonienne (UC)	9
Parti Travailleiste (PT)	4
Dynamique FLNKS - Sud	2
Union Nationale pour l'Indépendance (UNI)	6
Union Nationale pour le Renouveau (UNR)	1
Dynamique Autochtone	1



Le Congrès a adopté depuis trois ans un hymne, une devise et même le graphisme des futurs billets de banque, mais pas encore le nom du pays, ni son drapeau ! Les deux drapeaux cohabitent au centre-ville de Nouméa.

rent la culture kanak comme un folklore régional. Pour d'autres, la culture kanak est politiquement légitime mais les Kanak restent des Calédoniens « puisqu'ils habitent la Calédonie ». Vrai, sauf que la grande majorité ressent cette identification comme imposée et non comme immanente.

Le Congrès a adopté depuis trois ans un hymne, une devise et même le graphisme des futurs billets de banque, mais pas encore le nom du pays, ni son drapeau ! La « coutume » kanak évolue lentement par « la parole et le partage », les deux mots de la devise officielle du pays, car elle veut s'actualiser en préservant ses repères identitaires.

Deux modes de pensée coexistent donc. En 1789, nos anciens de France ont déclaré que « les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme » sont « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance

à l'oppression ». En Océanie, les ancêtres pensent tout aussi naturel que leurs droits imprescriptibles soient le respect, le partage, l'harmonie et la résistance à l'oppression. Tous ces droits sont universels. L'époque et l'endroit décident de la priorité accordée à l'un par rapport à l'autre. Rien n'est figé.

Deux peuples principaux occupent le même pays, mais pas exactement les mêmes espaces : il y a « Nouméa la Blanche » et les terres coutumières de la Grande-Terre et des îles. Mais il y a aussi de grandes zones mixtes dans la banlieue de la capitale et, en brousse, la mixité juridique des GDPL (groupements de droit particulier local, structures spécifiques à la Nouvelle-Calédonie, NDLR) : des lignes bougent, même dans le monde entrepreneurial.

Financièrement la province Nord, kanak, grâce à sa nouvelle usine,

aura bientôt autant de revenu par habitant que la province Sud à majorité européenne.

Juridiquement, le droit civil français, sous la forme d'un code civil spécialement « toiletté », doit être transféré à la Nouvelle-Calédonie avant fin 2011⁽⁶⁾ et un code civil calédonien naîtra le 1^{er} janvier 2013. Le droit commercial fera aussi partie du voyage sans retour. Ils seront alors modifiables sur place par des « lois du pays », sous simple contrôle du Conseil d'Etat. Les deux statuts, commun et kanak, devraient peu à peu, sans se confondre, s'égaliser au moins dans le traitement des victimes.

... une nation ?

Progressivement, avec leur passion mais aussi leur travail, Kanak et Calédoniens, qu'ils le veuillent ou non, vont former une même communauté de destin. Pour un parcours « pacifique », il faudra plus que le doigté de l'Etat : une adhésion de l'ensemble de la population et de ses élus. Ce qui n'est pas encore gagné.

Cependant, en échangeant de multiples relations de toutes sortes, les deux peuples changeront culturellement pour devenir à long terme un nouveau peuple. Il y faudra beaucoup plus de temps que pour former ces prochaines années une nouvelle entité juridique et politique, autrement dit une nation.

Pour l'Organisation des Nations unies, dont un délégué spécial⁽⁷⁾ vient de traverser l'île, l'important est que le pays devienne « souverain ». En vertu de quoi, si le nouvel Etat décide ensuite de partager certaines de ses compétences avec un autre, c'est son droit, pourvu qu'il s'exerce librement et dans le respect des droits du peuple autochtone.

Depuis 1988, vingt-trois années de paix ont marqué le départ d'une nouvelle tranche de l'histoire commune, celle de la décolonisation. Espérons en son aboutissement harmonieux. ●

(6) Reconnaissance réciproque de légitimité et discrimination positive temporaire (financements, formations, etc.)

(7) Déclaration du Rapporteur spécial sur les droits du peuple autochtone, James Anaya, à l'issue de sa visite en Nouvelle-Calédonie du 4 au 13 février 2011 : www.autochtonie.org.